

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 01/152 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A LA PROGRAMMATION DES OPERATIONS DU SECTEUR « CONSTRUCTIONS SCOLAIRES » AU TITRE DE L'ANNEE 2002

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2001

L'An deux mille un, et le vingt-cinq octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Valère GERONIMI, Paul GIACOBBI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Jean-Toussaint TOMA, Sauveur VERSINI, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pierre CHAUBON à M. François-Xavier MARCHIONI
M. Paul PATRIARCHE à M. Ange SANTINI
M. Pierre-Timothée PIERI à Mme Simone GUERRINI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Gérard ROMITI
M. François TIBERI à M. Toussaint LUCIANI
M. Emile ZUCCARELLI à M. Alexandre ALESSANDRINI

ETAIT ABSENT : M.

Michel STEFANI



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'avis n° 2001/17 du Conseil Economique, Social et Culturel de la Corse en date du 22 octobre 2001,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education et des Affaires Sociales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la programmation des opérations du secteur « constructions scolaires » au titre de l'année 2002, telle qu'elle figure dans le document annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 octobre 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

José ROSSI



ANNEXE

REÇU LE
- 6 NOV. 2001
PREFECTURE DE CORSE

PROGRAMMATION 2002

ETABLISSEMENTS	DEFINITION DES BESOINS	MONTANT OPERATIONNEL (M€)
LYCEES		
CS Laetitia	grosse Réhabilitation du lycée et pôle technologique du collège	9,2
CS Fesch	grosse Réhabilitation	2,3
L.P. du Finosello	grosse Réhabilitation	1,4
Lycée Jules Antonini	Extension pour bac MRIM et grosse Réhabilitation	8,6
Lycée de Porto Vecchio	Réhabilitation	0,6
Lycée Clémenceau	Restructuration et mise en sécurité	2,9
Lycée Giocante	grosse Réhabilitation	1,0
Lycée Jean Nicoli	grosse Réhabilitation	1,0
Lycées Paul Vincensini et Fred Scamaroni	grosse Réhabilitation – remplacement chaudière biomasse – conformité poste de transformation	4,8
CS Pascal Paoli	Restructuration après Extension du lycée	2,0
Lycée U Rizzanese	Mise aux normes de l'Atelier fromagerie	0,7
Total Lycées		34,5
COLLEGES		
Finosello	poursuite Réhabilitation	0,9
Padule	Réhabilitation importante	2,3
Baléone	grosse Réhabilitation	
Levie	aménagement de l'entrée et des bureaux	0,3
Porto Vecchio	aménagements extérieurs	0,6
Giraud	poursuite Réhabilitation	2,0
Simon Vinciguerra	Maintenance importante	1,0
Cervione	Extension et normalisation du collège	4,5
Moltifao	Extension et normalisation du collège	2,0
Casinca	Extension et normalisation du collège et équipement sportif couvert	6,0
Fiumorbu	Restructuration demi-pension adaptée au futur lycée	4,0
Total collèges		25,0
Total Programmation		59,5
Solde disponible		1,5
Autorisations de Programme à inscrire		58,0

